PRÉSENTATION DU MONUMENT

Un bâtiment exceptionnel du XVII[e] siècle

La halle de Questembert est un exemple de type « halle ouverte » dont la charpente remarquable repose sur quatre rangs de poteaux. Une date portée au niveau de la 11[e] ferme indique sa date de construction en 1675.
Le marché et donc la halle fut de tout temps l'appartenance des seigneurs de Cohignac. C'est donc à Jean Toussaint de Carné de Cohignac, que l'on peut attribuer la fondation de la nouvelle halle édifiée en 1675, en remplacement d'un bâtiment plus ancien dont il ne reste rien.

Symbole de la vie économique du bourg ancien

Installée au cœur de la petite ville, proche de l'église Saint-Pierre (reconstruite dans le dernier quart du XIX[e] siècle), la halle était l'emblème de la vie économique locale. Elle abrite toujours les étals du marché hebdomadaire qui se développe également en plein-air dans les rues et sur les places voisines.

Avec la halle du Faouët et celle de Rohan, cette dernière de taille beaucoup plus modeste, l'édifice constitue un rare exemple de halle ouverte ancienne subsistant en Morbihan, voire dans la région.

Protection

La halle est classée monument historique par arrêté du 1[er] septembre 1922.

Etat actuel

Propriété de la commune.
Bon état général ; le bâtiment est entretenu.

LES HALLES

carte postale vers 1910, édition David (Vannes) ; col. privée

marché hebdomadaire sous la halle ;
© M. Gross - Pays de Questembert

A l'image de l'église, la halle est une composante essentielle et indissociable du centre ancien de Questembert.

Topographie

Le site de la ville historique se trouve en rupture de pente d'un plateau, entaillé à l'ouest et au sud par le vallon du ruisseau du moulin de Célac.
Les places, les rues principales jusqu'au cimetière, s'organisent selon un axe nord-ouest - sud-est et occupent un terrain peu accidenté à une altitude moyenne de 95 mètres.

En revanche en progressant vers le sud, rue de la Fontaine ou rue de la Laine par exemple, la pente devient forte vers **le vallon** où se trouvaient prairies, moulins et points d'eau.
En vertu de cette particularité topographique la ville contemporaine s'est peu développée au sud. En privilégiant l'extension urbaine au nord et à l'est du centre ancien, les qualités patrimoniales au sud de la ville demeurent relativement bien préservées.

LÉGENDE

- monuments historiques
- vallons

Pérennité de la trame urbaine ancienne

Le plan cadastral de 1825 offre une illustration fiable de l'aspect du bourg de Questembert sous l'Ancien Régime. Le réseau viaire converge vers la place historique du bourg délimitée par les halles à l'est et l'église paroissiale au nord, et vers le Marchix à l'ouest, au débouché du chemin de Vannes.
A la fin du XIX[e] siècle une nouvelle voie est créée, traversant le bourg d'est en ouest par le sud et rejoignant la route de la gare vers le nord-est. Ce percement a peu altéré la morphologie du bourg ancien dont la majorité des îlots, des voies et des places constitue de nos jour **des espaces à forte valeur patrimoniale.**

Plan cadastral de 1825, section K (feuilles assemblées) ; AD56, 3P 230

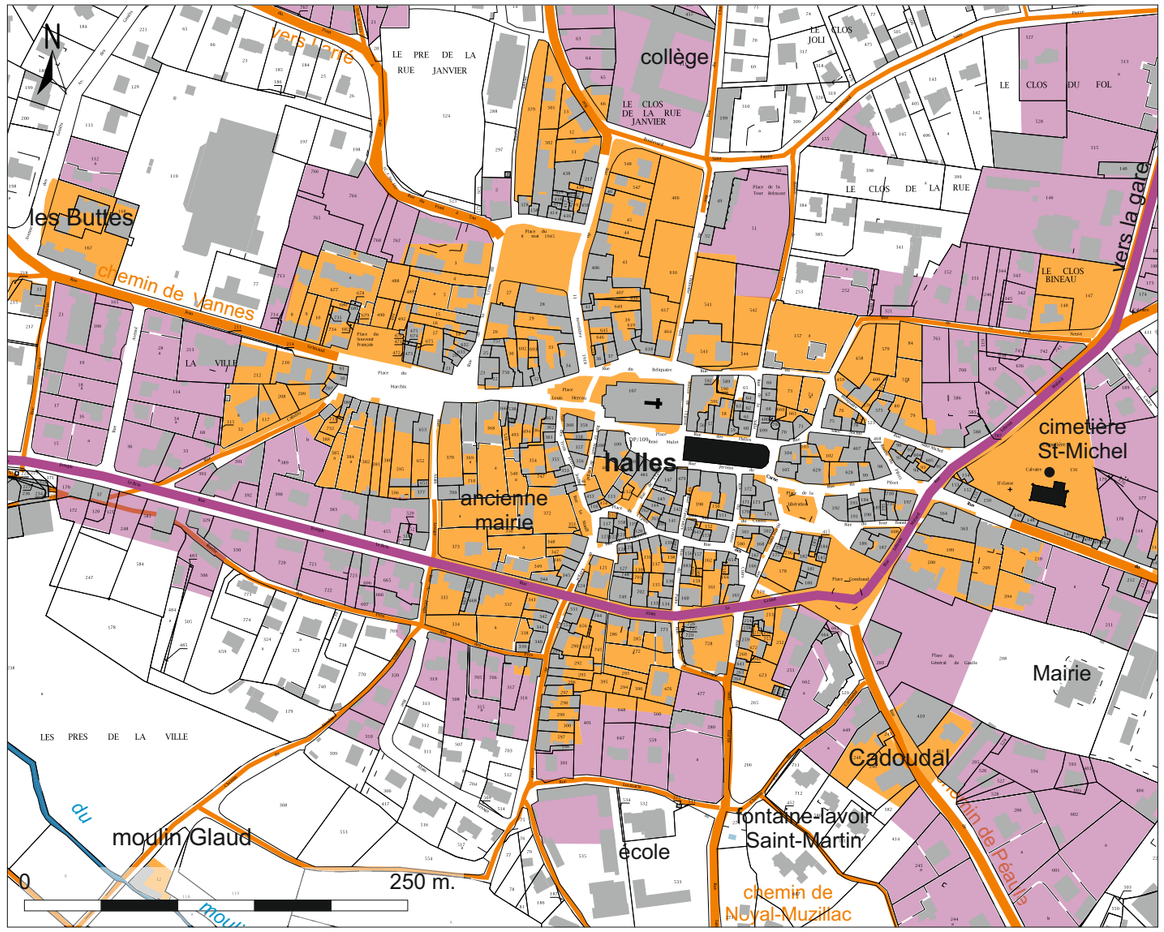

LÉGENDE

- monuments historiques
- emprise des îlots de la ville ancienne (cadastre 1825)
- anciens chemins (certains disparus)
- voies nouvellement créées fin XIX[e] siècle
- emprise de la ville en 1952 (photos aériennes)

Le site inscrit de 1975

En raison de ses qualités architecturales et urbaines, une partie du centre ancien de Questembert est protégé au titre des sites. L'ensemble urbain formé par les halles, l'église, les îlots et rues adjacents constituent un site inscrit par arrêté du 31 décembre 1975.

En dehors du site inscrit subsiste un patrimoine architectural et urbain de qualité

Aujourd'hui s'il fallait définir à nouveau les limites d'un espace protégé relatif au patrimoine du centre ancien de Questembert, fort probablement celles du site inscrit de 1975 seraient-elles largement outrepassées.
En effet, un rapide recensement du bâti antérieur aux années 1825-1830 (date du vieux cadastre) confirme les qualités architecturales, urbaines et paysagères des îlots et espaces autour du site inscrit (cf. plan ci-contre).

Rue de la Laine, maison de maître datée 1786

Rue de la Croix, maison et dépendances datées 1823

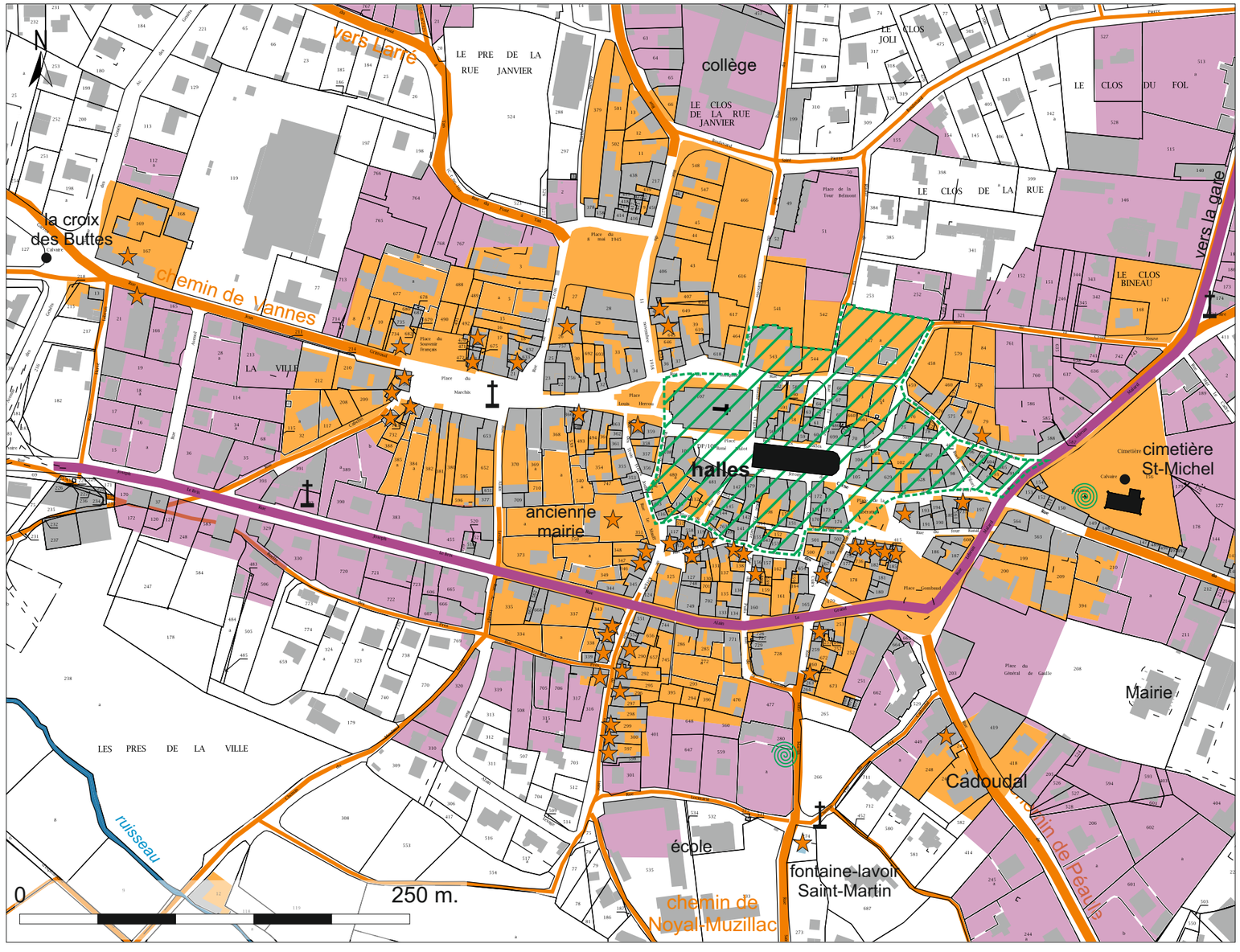

LÉGENDE

- monuments historiques
- emprise des îlots de la ville ancienne (cadastre 1825)
- anciens chemins (certains disparus)
- voies nouvellement créées fin XIX^{e} siècle
- emprise de la ville en 1952 (photos aériennes)
- site inscrit (1975) : ensemble urbain autour des halles
- patrimoine bâti d'intérêt hors site inscrit (antérieur à 1830)
- croix et calvaires d'intérêt patrimonial
- arbres remarquables dont if du cimetière (site classé)

Les co-sensibilités entre la place des halles et les espaces urbains voisins

Depuis les halles et la place historique du bourg (place René Mulot) la trame urbaine préservée incite à la déambulation. Ces circulations douces et les qualités patrimoniales du bâti engendrent des co-sensibilités réelles avec les halles, au-delà des simples co-visibilités avec le monument.
Dans un souci de cohérence historique et urbaine, ces espaces d'intérêt doivent être inclus dans le périmètre de protection des abords des halles de Questembert.

LÉGENDE

- monuments historiques
- site inscrit (1975) : ensemble urbain autour des halles
- co-sensibilités
- (8) espaces urbains en co-sensibilité avec les halles :
  - 1 - la place du Marchix
  - 2 - la place du 8 mai 1945
  - 3 - la rue du Chanoine Niol et l'îlot au nord de l'église
  - 4 - la place de la Tour Belmont
  - 5 - le cimetière Saint-Michel
  - 6 - la place Gombaud
  - 7 - la fontaine Saint-Martin et les rues qui y descendent
  - 8 - le square Le Mauff de Kergal (ancienne mairie)
  - 9 - la rue de la Laine
- 5 photos

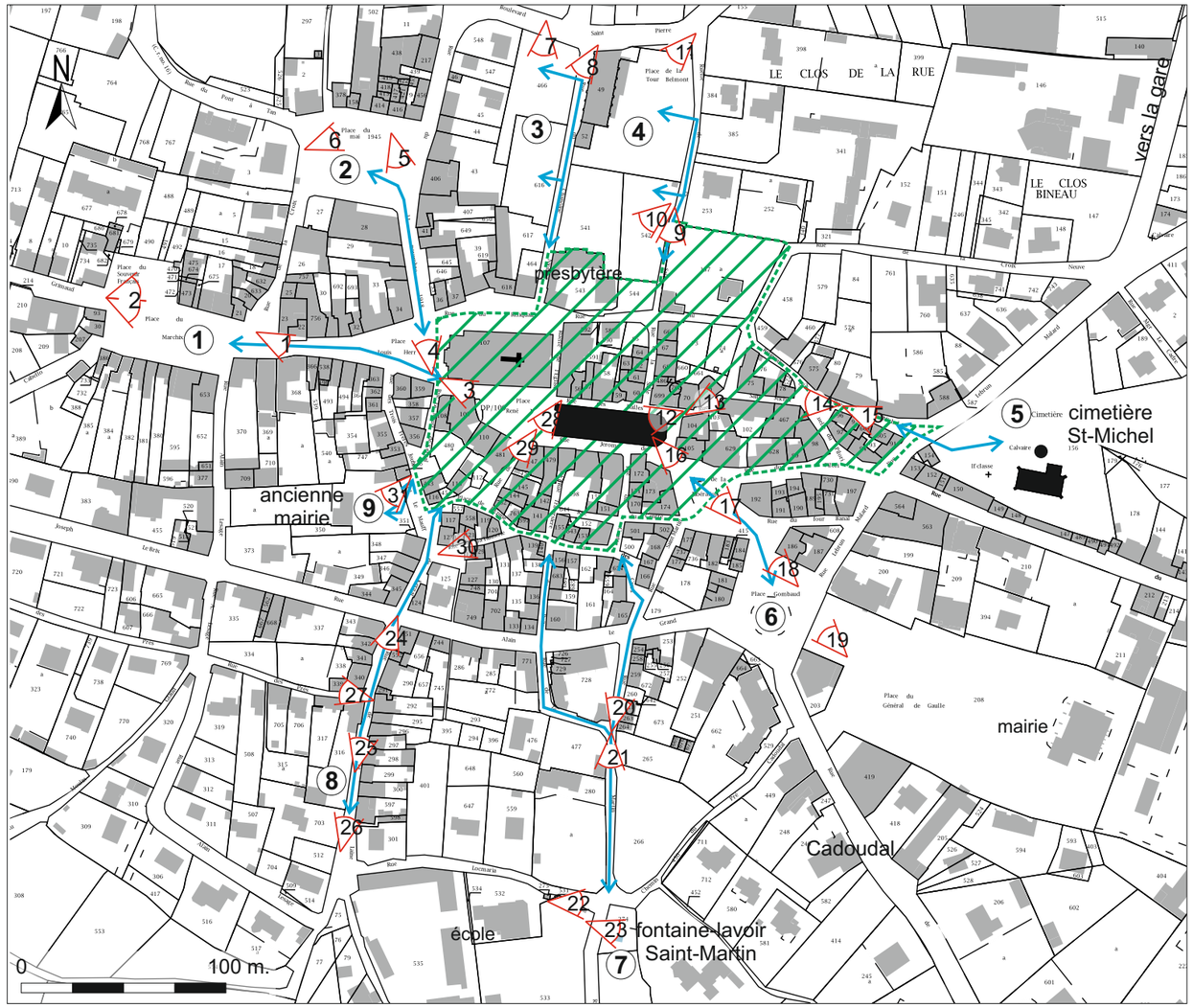

La place du Marchix
Co-visibilités à l'est de la place (fig.1) et co-sensibilités avec l'ensemble de l'espace y compris la place du Souvenir français au nord (fig. 2a) et partie des voies qui y convergent.

1

2a

2b

2c

La place du 8 Mai 1945
Co-visibilités depuis la place Herrou (fig.3 - 4.) et co-sensibilités avec l'ensemble de la place du 8 Mai 1945 (fig. 4-5)

3

4

5

6

La rue du Chanoine Niol et l'îlot au nord de l'église
Co-sensibilités avec le centre ancien accentuées par la silhouette de l'église ; dans un îlot constitué essentiellement de jardins en devenir d'urbanisation.

7

8

La place de la Tour Belmont
Les co-visibilités depuis la ruelle de la Salle (fig. 9) se prolongent au cœur de l'ancien îlot où une aire de stationnement récente remplace en partie les jardins du presbytère de 1821 (fig. 10 et 11).

9

10

11

Le cimetière Saint-Michel
Co-visibilités à l'ouest de la rue Saint-Michel (fig. 12-13) ; puis co-sensibilités le long de cette même voie jusqu'au cimetière du même nom (fig. 14-15)

12

13

14

15

La place Gombaud
Malgré les obstacles visuels (mobilier urbain, enseignes, véhicules stationnés...) les co-visibilités et co-sensibilités existent avec la place de la Libération (fig. 16-18) et la place Gombaud (fig. 19).

16

17

18

19

La fontaine Saint-Martin et les rues qui y descendent
Cette fontaine était le point d'eau le plus proche du centre bourg ; les voies étroites qui y convergent sont en co-sensibilité avec le centre et les halles.

20

21

22

23

La rue de la Laine

Au sud du bourg, la rue est un ancien quartier artisanal qui communique avec le centre par la rue Le Mauff de Kergal ; la rue des Près fait aussi partie de cet ensemble (fig. 27).

24

25

26

27

Le square Le Mauff de Kergal (ancienne mairie)

Depuis la place des halles (actuelle place René Mulot) et la place de l'église (place Herrou) plusieurs ruelles convergent vers le haut de l'ancienne rue de la Laine où l'ancienne mairie de Questembert fut un temps installée dans une maison de maître du XVIIIe siècle (fig. 31). Tous ces espaces dont la rue des Frères Jouan, la rue de l'Epine (fig. 29) ou celle de la Tannerie (fig. 30) sont en co-sensibilité avec les halles.

28

29

30

31

LES HALLES

Classée monument historique
le 1er septembre 1922

en ville
parcelle AI 106

PLAN DE SYNTHÈSE
DE L'ANALYSE DES ABORDS

LÉGENDE

- monuments historiques
- emprise ville ancienne (cadastre 1825)
- anciens chemins (certains disparus)
- patrimoine bâti d'intérêt hors site inscrit des halles (antérieur à 1830)
- voies nouvellement créées fin XIX[e] siècle
- emprise ville vers 1952
- co-sensibilités entre la place des halles et les autres quartiers du centre historique
- site inscrit : ensemble urbain autour des halles
- arbres remarquables dont if du cimetière (site classé)
- zone de présomption de prescriptions archéologiques
- vallons
- proposition de périmètre délimité des abords

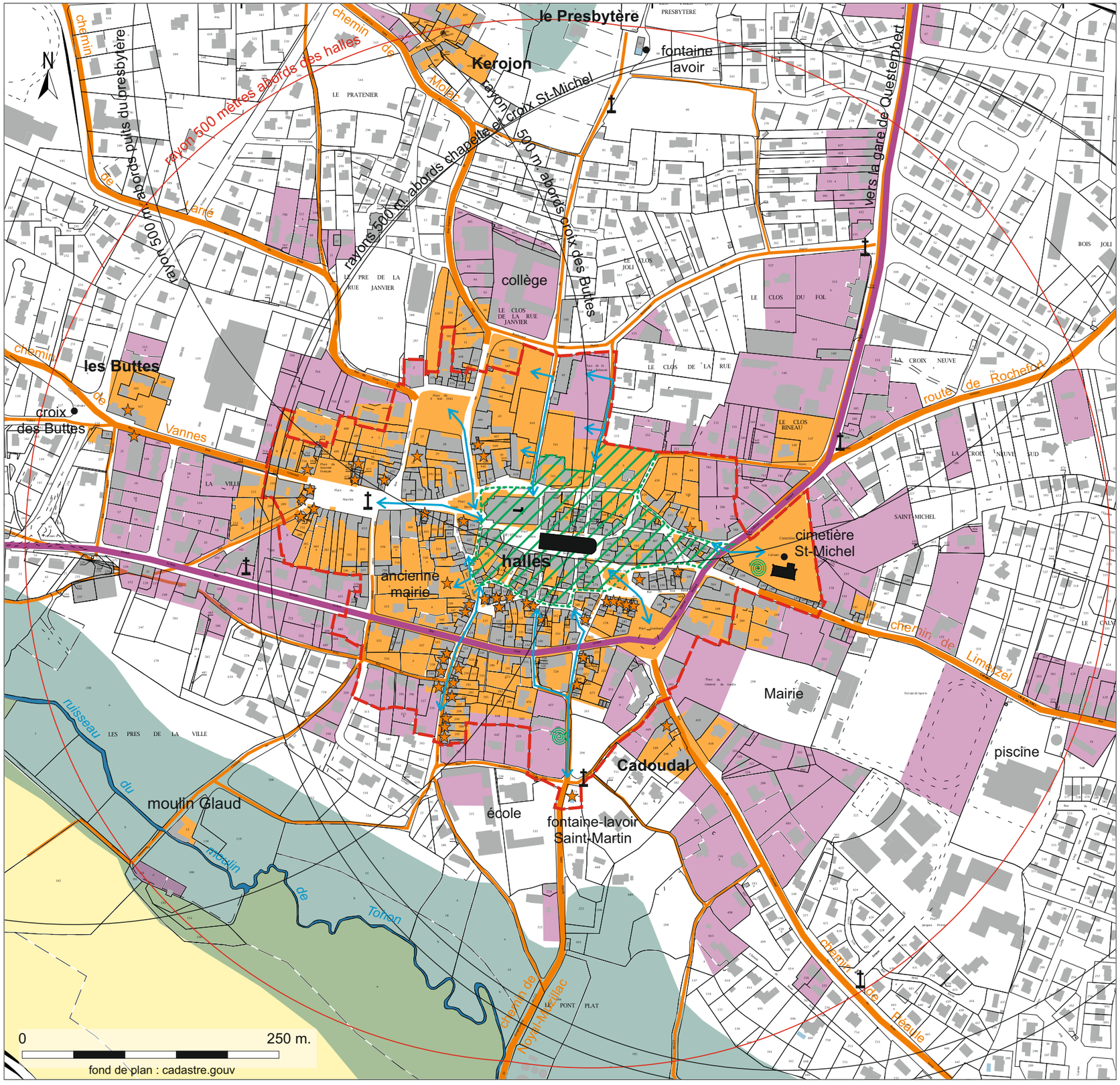

LES HALLES

EXTRAIT DU P.L.U.I
de QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
CORRESPONDANT AU SECTEUR

arrêté le 16 avril 2018
(en cours d'instruction)

- Limite de zone
- Arbre remarquable à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine ponctuel protégé au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Cône de vue à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Cheminement doux à créer ou à conserver au titre de l'articleL.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Haies,Talus, alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Patrimoine linéaire (murs à préserver) au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul des principaux axes
- Faisceau pressenti
- Boisement à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.151-7 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé à conserver au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Patrimoine architectural au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Zones humides au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Zones de présomption de prescription archéologique
- Cours d'eau
- Limite communale

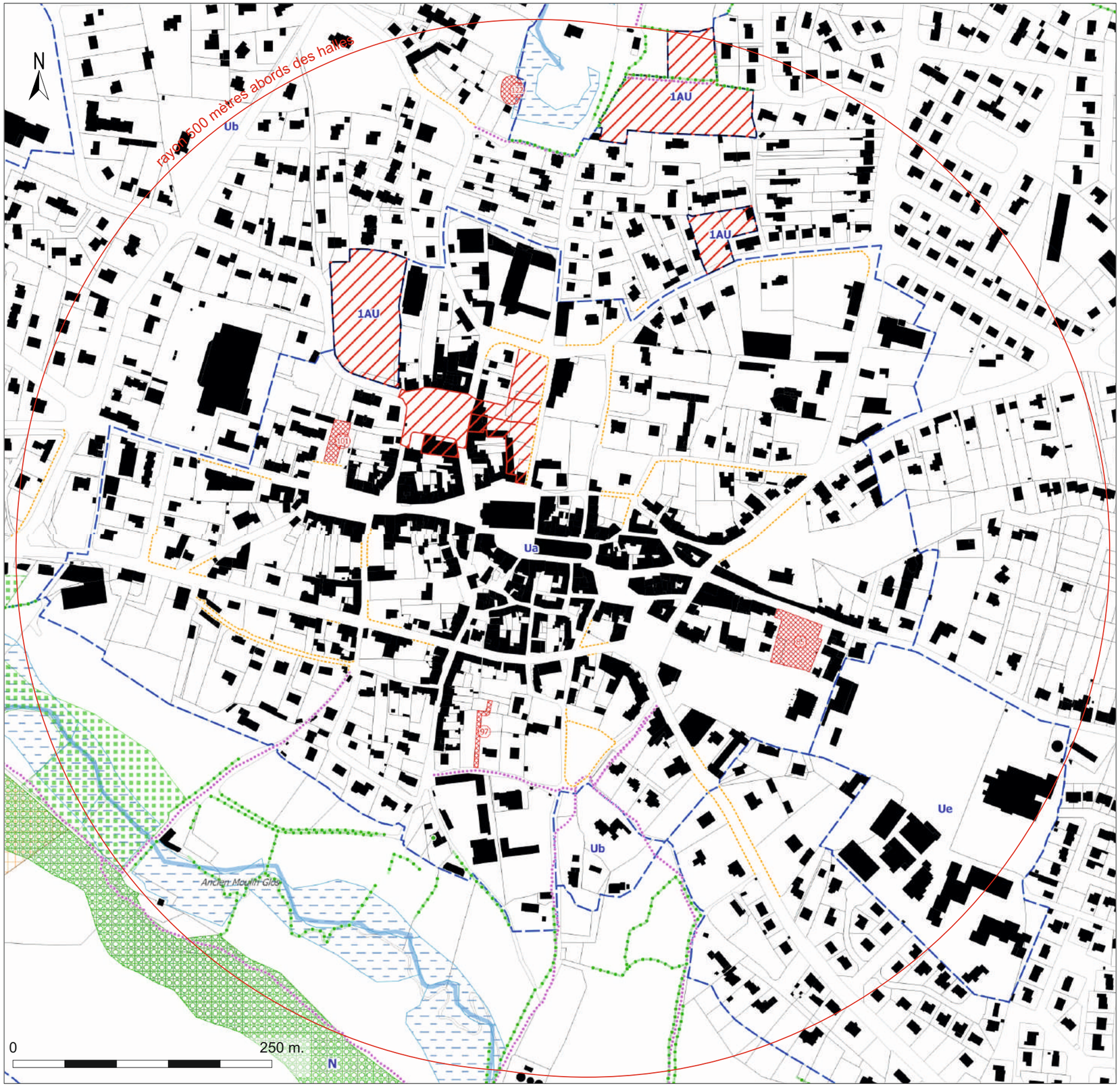

* Emplacements réservés :
- n°85 : bâtiment administratif communal ;
- n°97 : aménagement voie de desserte ;
- n°101 : aménagement espace public.